

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**16 JUIN 2014  
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 16 juin 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absences motivées : Monsieur le conseiller Francis Rinfret et madame la conseillère Natalie Parent

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

*Fin de la première période de questions.*

**RÈGLEMENTS**

**2014-260 Adoption – Règlement 794-1 modifiant le règlement 794 décrétant des travaux d'aménagement au parc Saint-Charles et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 350 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'apporter des modifications à son annexe A**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 794-1 modifiant le règlement 794 décrétant des travaux d'aménagement au parc Saint-Charles et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 350 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'apporter des modifications à son annexe A.

Adoptée.

**2014-261      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-43**  
**Agrandissement du bâtiment principal et aménagement du terrain**  
**324, boulevard de la Marine (Subway)**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2014-06-34 du 4 juin 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 2014-43 afin d'autoriser le projet d'agrandissement du bâtiment principal, de l'aménagement du terrain et du changement d'affichage sis au 324, boulevard de la Marine, le tout conformément aux plans réalisés par madame Anick St-Laurent, architecte, en date du 4 juin 2014 le tout, conditionnellement aux éléments suivants :

- Assurer l'intégration de l'échelle de service au bâtiment principal;
- Ajouter des arbres le long du boulevard de la Marine.

Le bâtiment est sis sur le lot 90-21-5 dans la zone C-564.

Adoptée.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2014-262      Fourniture de mobilier pour la bibliothèque net zéro**  
**Groupe Aménagement Focus inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture de mobilier pour la bibliothèque net zéro;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 11 juin 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Groupe Ameublement Focus inc.*, de Boucherville, datée du 5 juin 2014, pour la fourniture de mobilier à la bibliothèque net zéro, pour un montant total de 108 172.74 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au règlement d'emprunt 746.

*Certificat de la trésorière numéro 2542*

Adoptée.

**2014-263      Glissières de sécurité montée du Lac et chemin du Pays-Brûlé  
Les Clôtures Spécialisées (2957-4928 Québec inc.)**

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 4 juin 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer un contrat de fourniture et d'installation de glissières de sécurité à l'intersection de la montée du Lac et du chemin du Pays-Brûlé à *Les Clôtures Spécialisées (2957-4928 Québec inc.)* pour un montant de 9 800 \$, plus taxes. Le financement sera fait à même le fonds d'infrastructures routières.

*Certificat de la trésorière numéro 2541*

Adoptée.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2014-264      Officialisation du toponyme « rue Jean Coutu »  
Novoparc de la Ville de Varennes**

Considérant l'ouverture prochaine d'une nouvelle rue sur le lot 1066 au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchère, dans le cadre du projet Novoparc;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner officiellement « rue Jean Coutu » la future voie de circulation qui sera située dans le projet Novoparc, sur le lot 1066 au Cadastre officiel de la Paroisse de Varennes.

La localisation de ladite voie de circulation est montrée à un plan en annexe, tout comme la description toponymique dudit odonymes.

Adoptée.

**2014-265      Affectation surplus accumulé non affecté  
Modification aux résolutions 2013-348 et 2013-422**

Considérant que des modifications doivent être apportées aux résolutions 2013-348 et 2013-422;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal amende les résolutions 2013-348 et 2013-422 en ajoutant le paragraphe suivant à la fin du dispositif :

« Toute dépense nécessaire à l'exécution de ce contrat sera affectée au surplus accumulé non affecté. »

Adoptée.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## **PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 03.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA